

**175<sup>e</sup> session du Synode**

**DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE  
DU CANTON DE NEUCHATEL  
Mercredi 16 mars 2016  
Salle du Grand-Conseil, Neuchâtel**

**PROCES-VERBAL**

---

**PRESIDENCE** M. Yves Bourquin

**VICE-PRESIDENCE** Mme Françoise Ducommun

**Le président** salue officiellement la présence de :

Président du Conseil exécutif de la CER : M. Xavier Paillard

Délégués neuchâtelois à la Fondation Visage protestant :

M. Stéphane Devaud  
M. Lucien Bringolf  
M. Claude Waelti

**Presse** Chargée de l'information et de la communication : Mme Angélique Kocher  
Protestinfo : M. Joël Burri  
La Vie protestante : M. Nicolas Bringolf  
La Vie protestante : M. Gilles Bourquin

**43 députés et 5 députés avec voix consultative ont été convoqués : 41 députés et suppléants sont présents.**

**Ouverture de la session**

A 14h, **le président** ouvre la 175<sup>e</sup> session du Synode.

**Mme Francine Cuche Fuchs**, pasteure à la paroisse du Val-de-Ruz, prie pour le déroulement du Synode.

**1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants:**

**a) Nouveaux / Nouvelles députéEs** : aucun

**b) Nouveaux / Nouvelles suppléantEs** : aucun

**2. Elections complémentaires**

**a) Conseil synodal** (1 laïc) : aucun

**b) Synode missionnaire** (1 suppléantE) : aucun

**c) Conseil du Fonds immobilier** (1 membre) : aucun

**Le président** annonce que les députés vont passer à l'élection du candidat à la commission de Consécration. Lors du Synode électif d'août 2015, il avait été dit que le siège doctoral restait vacant et que le Conseil synodal proposait de regarder dans les facultés de théologie de Romandie pour, d'une part avoir un professeur de théologie pour ce siège à la commission de Consécration, mais également pour que les liens avec les facultés, depuis la fermeture de celle de Neuchâtel, soient maintenus. Bravo au Conseil synodal qui a réussi à susciter l'enthousiasme d'un professeur de Nouveau testament qui connaît bien notre région et a une sensibilité pour les affaires ecclésiales, en la personne d'Andreas Dettwiler.

**M. Antoine Leuenberger**, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre  
Est-ce que M. Andreas Dettwiler est pasteur ?

**Le président** répond qu'il n'est pas pasteur mais que cela n'est pas une condition. La condition pour ce siège est d'être un docteur en théologie de l'université de Neuchâtel, cette dernière partie ne peut plus être honorée.

**d) Commission de Consécration** (1 membre) : M. Andreas Dettwiler, élu à 41 oui

### **3. Rapport du Conseil synodal sur la création d'un journal des Eglises réformées romandes**

**Mme Antoinette Hurni**, rapporteur

Mesdames et Messieurs les députés au Synode, chers invités, C'est avec joie que je vous salue et vous remercie d'être présents. Les 2 objets de ce Synode sont porteurs d'avenir, de modifications riches de progrès, d'une avancée visible vers autrui. Telle est en tout cas ma conviction depuis que j'ai eu l'occasion de me pencher sur le thème du journal romand. N'oublions pas qu'en décembre 2012, le Synode, par la résolution 166-I qu'il a votée, a chargé le Conseil synodal d'étudier un projet de journal romand. Le Conseil synodal est aujourd'hui en état de vous répondre, au terme de péripéties multiples et d'études fouillées. Ce fut un long travail astreignant dont vous avez en main le final.

Mais partons tout d'abord d'une constatation qui s'applique à bien des aspects de nos existences. On n'aime pas le changement. Ce n'est pratiquement jamais un désir spontané, qu'il s'agisse de vos chaussures ou de nouvelles versions Windows à installer. On commençait à peine à s'y habituer. Il y a ce confort de l'habitude qui nous dispense de réfléchir. Et pourtant, vivre d'innovations et de découvertes, dans les domaines pointus de la science ou de la domotique, laisse entrevoir un avenir plus exaltant. En Eglise aussi.

Justement, l'avenir de l'Eglise, sa pérennité, est dans une mise en commun d'idées, de moyens, de réalisations. Souvent, du reste, le Synode a exprimé son désir de meilleure visibilité pour l'EREN, d'image plus forte, d'exposition plus large, de collaboration inter cantonale. Passer à l'acte après examens des dossiers, c'est faire preuve de cohérence, et c'est ce que la CER, Conférence des Eglises Réformées romandes, entrevoit comme efficacité future.

Surtout que, dans le domaine journalistique qui nous mobilise aujourd'hui, je peux vous assurer que nos acquis, nos habitudes, on va pour l'essentiel les conserver : un journal en 2 cahiers, donc avec un cahier paroissial garanti (et pour les cantons plus grands, plusieurs cahiers paroissiaux, suivant les découpages des régions). Je peux vous assurer que le mode de distribution du journal sera semblable : pas de changement donc, pour les paroisses, sinon que l'abonnement risque (un risque positif) de coûter moins cher. Pour reprendre une préoccupation matérielle première, perçue à plusieurs reprises dans les visites du Conseil synodal dans les paroisses, je peux vous assurer que, pour 2016, il n'y a rien à changer dans la manière de faire appel pour l'abonnement au journal. Vous faites comme d'habitude, même si la VP est appelée à ne pas durer toute l'année civile. Vous faites « comme si » et ce qui aura été versé en trop pour la VP sera redistribué au prorata, pour les 3 mois 2016 du journal Réformés. Je tiens à vous rassurer sur ce point, qui est pressant dans l'organisation de votre travail en paroisse. Ne manifestez donc pas d'inquiétudes là où elles ne sont pas fondées.

Et ce vaste projet de journal romand, Mesdames et Messieurs, a été réalisé par des hommes et des femmes issus du terroir ecclésiastique. Oui, parce que ce projet émane de tous ceux qui, des journalistes aux membres de la Fondation Visage protestant, du Jura à Cortaillod, s'impliquent

depuis longtemps dans la Vie protestante. L'assemblée de la CER a rejeté un premier projet, issu d'une grosse entreprise de communication sise à Genève : il était visible que ses réalisateurs, quels que professionnels qu'ils fussent, ne maîtrisaient pas tous les paramètres d'un journal d'Eglise, ils n'étaient pas dans le coup.

Et on ne peut pas construire un journal d'Eglise, qui a un pied dans la spiritualité et les questions sociétales, et l'autre dans les fêtes locales et les agendas paroissiaux, sans avoir participé à cette vie foisonnante et parfois contradictoire, cette vie d'Eglise que vous faites exister, dont nous nous nourrissons pour nourrir notre foi, cette vie d'Eglise que nous aimons et qui ne cesse de nous modeler.

Le moment qui m'a particulièrement ébranlée, dans tout ce processus de réalisation du projet, c'est celui où les délégués à l'Assemblée de la CER ont dit – non – au projet de l'entreprise Largenetwork. Ce fut un moment historique. Oser dire – non – aux prétentions d'une grosse boîte de bonne réputation dans le paysage médiatique. N'ayons pas peur de la comparaison, ce fut, dès ce moment-là, vraiment David (nous) contre Goliath (Largenetwork).

Et après le – non – est-ce que tout était par terre ? Serions-nous des Neinsager et c'est tout ? Et bien... non. Ce fut au contraire comme un réveil, comme une prise en charge de soi-même et un courage insolent : nous allons y arriver, nous, tels que nous sommes. Et 3 commissions se forment, équilibrées entre Genève, BE-JU-SO, Vaud, Neuchâtel :

- une juridique (quel statut, quelle forme donner à un journal romand ?)
- une financière (est-ce qu'on a les moyens d'un journal romand ? est-ce que ça va coûter plus ou moins cher ?)
- une journalistique (il y aura quoi dans ce journal ? est-ce qu'on peut être sûr de la qualité du contenu ?)

J'ai vu ces commissions au travail, abondant, pendant l'été 2015 – il fallait tenir les délais très serrés – tous les aspects, ne prenant jamais une décision à la légère. Ce fut aussi une manière de dialoguer avec d'autres Romands, tout aussi compétents que nous, et même redoutablement pointus. Ce fut une entrée en relation, en collaboration, en respect. David, c'est-à-dire les délégués des 4 Eglises intéressées, a gagné. Haut la main. Nous, les modestes, en matière de communication, de marketing, de gestion, nous l'avons emporté, avec nos petits moyens de bénévoles. Nous l'avons emporté contre le géant en logistique, qui préfère de plus gros défis.

A ce moment-là, j'ai été fière de défendre, avec mes collègues, les positions de notre EREN et de contribuer à espérer en faire, un petit peu, l'EREN de demain.

Qui plus est, Mesdames et Messieurs, l'équipe journalistique de « notre » Vie protestante a largement participé à l'élaboration de ce projet. C'est en grande partie grâce à elle que le projet dans son ensemble tient la route. Cela vous montre aussi l'honnêteté absolue et désintéressée des journalistes de la VP : ils n'ont pas mis les pieds contre le mur, ils n'ont pas cherché à préserver leur pré carré.

Et maintenant, qu'allons-nous faire si les 4 Eglises ne votent pas toutes d'un seul bloc. Si l'une se retire ? Tout d'abord, nous ne sommes pas 4 à guichets fermés : une porte est ouverte aux Eglises du Valais et de Fribourg. Lorsqu'elles le souhaiteront, elles pourront s'intégrer à notre structure. A mon sens, il faut déjà dire qu'on est : 4+, ce n'est qu'une question de temps. C'est aussi une question de faire envie, et nous ferons envie, si vous le voulez bien.

Envisageons les différents scénarios possibles : l'EERV a dit oui. Admettons que Genève renonce, tout prochainement, au projet. Je serais triste pour nos amis Genevois qu'ils se mettent en danger. Leur VP est excellente et de belle allure. Mais cela a un prix de plus en plus difficile à assumer. Je vois mal que nous puissions nous lier seulement aux Genevois, car eux, comme nous, sont dans une situation financière difficile. Le bloc VD- BEJUSO – NE resterait crédible pour s'unir, mais le fait de partir à 3, et non à 4, demanderait une refonte des prises de position rédigées dans une optique à 4.

Nous savons déjà que le Synode BE-JU-SO, notre actuel partenaire à la VP, a accepté à l'unanimité le projet de journal romand. C'est-à-dire que La Fondation Visage protestant n'existe plus telle que nous l'avons connue jusqu'à présent. Et l'EREN n'a pas les moyens d'assumer seule les charges de cette Fondation.

Le changement est là, inéluctable pour nous : reste à savoir quelle formule voulons-nous, pouvons-nous ratifier ?

Resterions-nous seuls ? Alors là, nous serions mal barrés : en terme d'image, de communication, de développement et d'altruisme.

Mais j'ai confiance, j'y crois, et je crois, tout comme mes collègues du Conseil synodal, que vous y croyez. Si vous réfléchissez aux arguments développés dans le rapport, si vous entendez les conclusions du Conseil synodal, vous comprenez, Mesdames et Messieurs, comment il convient de voter. Ne laissez pas passer la chance d'accepter les mains romandes qui se tendent vers nous. Pensez « romand global » parce que nous le valons bien.

**M. Xavier Paillard**, président du Conseil exécutif de la CER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est avec un immense plaisir que je vous apporte ici les salutations du Conseil exécutif de la CER. Je viens vous présenter ce projet ambitieux mais réaliste et surtout novateur, futuriste pour nos Eglises romandes. Hier soir j'étais avec un certain nombre d'officiels à la chapelle des Terreaux à Lausanne pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. Une toute jeune Eglise née de la fusion en 1966 de l'Eglise nationale et de l'Eglise libre. Et nous nous rappelons qu'après 120 ans de fracture dans l'Eglise réformée vaudoise, il y eu, après la deuxième guerre mondiale, cet élan d'œcuménisme et de solidarité, de mutualisation qui traversa non seulement l'Europe d'après-guerre mais aussi nos cantons, notre Suisse romande et nos Eglises et que c'est probablement dans ce mouvement que les Vaudois divisés se sont dit « il est temps de se réconcilier ». C'est dans ce même mouvement, en 1949, que nos Eglises romandes ont créé la Conférence des Eglises Romandes. A l'origine, une modeste amicale des Conseillers synodaux des Eglises romandes qui ont voulu apprendre à collaborer. Cela n'a pas été tout seul. Cela a surtout été assez lent. Au fur et à mesure des décennies, se sont créés le département missionnaire, la formation continue des ministres et d'autres organismes. Puis un vaste processus institutionnel, qu'on a appelé joliment processus de Charmey, pour essayer de remettre de l'ordre dans la collaboration entre les Eglises romandes. A différentes étapes se sont posées les questions de mutualiser la communication et jamais nous n'y sommes arrivés. Depuis les années 90 et surtout les années 2000, la CER, qui est devenue employeur, s'est structurée en 3 départements : l'Office Protestant de la Formation, MediaPro pour tout ce qui est radio, télévision, internet et l'Office Protestant des Editions chrétiennes qui publie notre matériel. Ces 3 départements aujourd'hui fonctionnent bien. La CER s'est dotée de nouveaux statuts en 2012 qui disent une vraie volonté d'avoir des structures qui lui permettent d'aller de l'avant et d'avoir un Conseil exécutif qui n'est plus composé juste d'un délégué de chaque Eglise pour défendre les intérêts de son Eglise, mais d'un vrai Conseil exécutif élu par l'assemblée, en charge de faire avancer les dossiers communs. En 2012, la plateforme Infocom réunissant tous les délégués « communication » de nos Eglises a présenté à l'assemblée de la CER, réunie à Bienne, un important rapport sur tout le domaine de la communication : journal, radio, télévision, internet, intranet, veille médiatique. C'est à partir de ce rapport que la CER a décidé de relancer pour la dixième fois le projet d'un éventuel hypothétique journal commun. Le Conseil exécutif a commencé par demander un projet à des entreprises spécialisées pensant que nous n'avions pas les forces à l'interne de développer tout ce travail. En décembre 2014, quand le Conseil exécutif a présenté les choses à l'assemblée, cela a soulevé pas mal de scepticisme. Tant et si bien que la Fondation Visage protestant s'est mobilisée et nous devons lui tirer un grand coup de chapeau. Elle s'est mobilisée pour fédérer Genevois, Neuchâtelois et Bernois principalement autour d'un contreprojet qui a été présenté en juin 2015 à Martigny. Projet David, il a été préféré au projet Goliath genevois. A partir de là, il a fallu travailler d'arrache-pied avec 3 groupes et mettre sur pied ce projet. Ce que j'aimerais souligner ici et qui me paraît historiquement important, c'est l'unanimité du vote de la CER pour ce projet de journal. C'est la mobilisation de toutes les rédactions des actuels journaux pour dire « oui nous y croyons et nous avons besoin d'un tel journal car nous avons besoin de fédérer nos forces. » Hasard du calendrier, c'est un projet romand d'Eglise qui émerge au moment même où les émissions religieuses radio-tv sont mises à mal par des décisions budgétaires de la Radio-Télévision suisse et la menace qui plane sur le service public. Alors oui j'ai cette conviction que c'est le moment d'aller de l'avant, de se donner à l'interne un vrai outil de communication commun avec 25 pages d'actualité, de théologie, partagées entre toutes nos Eglises et 15 pages plus spécifiques, régionales, paroissiales, cantonales aussi, qui permettront à chaque Eglise d'avoir sa spécificité. On se retrouverait ainsi avec un journal tiré à un peu plus de 220'000 exemplaires, ce qui permet des réductions de coûts d'échelle et surtout une équipe rédactionnelle qui permettrait une riche collaboration. Pour toutes ces raisons, je vous invite vraiment à soutenir ce projet et à donner ainsi aux Genevois le signal

qu'ils sont invités à rejoindre les 3 autres Eglises. Je reste à disposition pour des questions techniques et je vous remercie de votre attention.

**M. Stéphane Devaux**, président de la Fondation Visage protestant

Mesdames et Messieurs, à mon tour de vous saluer dans cette salle où habituellement je suis plutôt assis à l'arrière au niveau de la presse et non pas devant. Je ne sais pas ce que je peux ajouter aux 2 exposés très convaincants si ce n'est que je suis persuadé que ce soir vers 18h nous serons au  $\frac{3}{4}$  du chemin parce que vous direz oui à ce projet de journal romand. Et samedi j'espère que nous serons au bout du chemin et au début d'un nouveau parce que Genève aura à son tour dit oui. J'y crois parce que ce journal vient à point nommé, il vient à un moment où nous devons nous interroger sur la visibilité et la lisibilité des Eglises, et de l'Eglise réformée en particulier et que ce journal est un excellent moyen d'apporter un élément de réponse. On m'a demandé d'être bref et rassurant. Pour ce qui est de vous rassurer, d'un point de vue journalistique, en tant que président de la Fondation Visage protestant qui édite l'actuelle Vie protestante neuchâteloise et celle de Bern-Jura, mais aussi en tant que journaliste depuis 25 ans, je peux vous assurer que le travail qui a été fait est un travail de qualité et qu'il a surtout pris en compte les aspects positifs de ce qui se fait aujourd'hui. Nous ne faisons pas disparaître la Vie protestante parce qu'elle est à bout de souffle ou qu'elle est mauvaise, nous la faisons disparaître car nous allons la remplacer par quelque chose qui est encore meilleur. Nous avons pris en compte ce qui se fait dans la Vie protestante, les avis de ceux qui la font actuellement et qui continueront de la faire jusqu'au moment de la transition. Je suis quasiment persuadé, parce que tous ont exprimé le désir de poursuivre l'aventure, que la future équipe rédactionnelle comptera dans ses rangs nombre des journalistes qui actuellement font la Vie protestante. Nous avons élaboré une charte rédactionnelle. Je n'ai sans doute jamais vu en 25 ans de carrière une charte rédactionnelle pensée avec autant de précisions, de détails et de contenus sur le fond. La réflexion quant à la place du journal protestant a été élaborée, cette charte figure dans vos documents avec tout un paragraphe sur la mission de ce journal. C'est sans doute l'élément déterminant qui fait qu'à un moment donné Visage protestant a poussé un coup de gueule, voire a passé en force, pour dire « nous pouvons faire mieux et nous pouvons faire autre chose que le projet proposé par cet intervenant extérieur. » Nous voulions tenir compte de ce que fait actuellement la Vie protestante. Je dois vous rassurer, suite à ce que j'ai entendu lors du Synode de l'Arrondissement jurassien, et qui se résume par une seule expression : crainte du lémano-centrisme. Non, ce projet n'est pas un projet lémano-centriste, c'est un projet romand dans son intégralité. Et pour une fois, les périphéries de l'Arc jurassien sont les moteurs de ce projet. Cela a une importance énorme. En même temps, nous avons su trouver auprès de nos interlocuteurs genevois et vaudois des gens intelligents qui ont compris ce qu'on pouvait mettre ensemble et élaborer ensemble. Evidemment un projet est le fruit d'un certain nombre de compromis, de concessions, sur la forme, sur le titre, sur telle ou telle prestation. Nous avons par exemple renoncé au titre actuel de Vie protestante pour un titre qui est accepté par tous et qui sera Réformés. Bien sûr le format sera un petit peu différent, le graphisme a été repensé parce que si nous prenons les bonnes recettes des actuels journaux, nous voulons aussi que ce journal soit nouveau. Nous craignons souvent le changement, et c'est très visible dans le domaine de la presse, quand vous changez une formule rédactionnelle d'un journal, vous avez intérêt à ce que l'équipe du secrétariat soit au complet le lendemain car il y a une multitude de mails et de téléphones de gens qui s'étonnent que leur journal a changé. C'est la vie d'une activité humaine que d'évoluer, de changer. Un journal doit évoluer et celui-là sera réellement un nouveau journal mais avec des recettes éprouvées. Il ne s'agit pas de parler des protestants comme d'une espèce en voie de disparition, ou de quelques bêtes éparpillées dans un monde multiculturel, mais il s'agit de parler d'une vision protestante du monde et nous y tenons. Nous aurons toujours dans l'équipe rédactionnelle au moins une personne qui est théologienne et qui peut apporter ce regard théologien. Nous souhaitons aussi nous adresser à des gens qui n'ont pas un rapport extrêmement étroit avec l'Eglise, voire qui ne sont même pas protestants, mais qui peuvent trouver dans les réflexions qui sont menées, dans les reportages qui sont proposés, dans les portraits qui sont brossés, un intérêt culturel ou intellectuel. Nous devons, avec ce nouveau journal, apporter des éléments de réflexion, et si nous lançons le premier numéro cet automne, cela fera justement 500 ans que Luther a lancé le processus qui est devenu la Réforme. Merci d'apporter votre soutien à ce journal et je reste à disposition pour toutes vos questions. J'ai oublié

de préciser que la Fondation Visage protestant devrait disparaître si ce journal voit le jour avec une nouvelle société pour le gérer. La Fondation regroupe actuellement 2 partenaires : l'EREN et l'Eglise du Synode Berne-Jura-Soleure, son entité francophone. Nous n'aurons plus d'activité en commun puisque c'est la publication et l'impression de la VP qui nous réunit. Du côté bernois et jurassiens il y a encore quelques activités radio et tv qui seront reprises dans une autre structure. La Fondation sera donc dissoute, avec les formes, et les collaborateurs employés seront libérés de leurs liens contractuels avec la Fondation pour être à disposition de la nouvelle structure s'ils souhaitent poursuivre l'aventure. La plupart le souhaite. Je rappelle que les 4 délégués neuchâtelais à la Fondation Visage protestant sont présents ici dans la salle et c'est bien la preuve que nous croyons à ce projet et que nous sommes persuadés que vous allez nous suivre dans notre conviction. Merci beaucoup.

Discussion sur l'entrée en matière

**M. Jean-Claude Allisson**, au nom de la paroisse du Joran

En décembre 2012, dans le cadre de la demande de la Fondation Visage protestant d'augmenter le prix de l'abonnement annuel pour les paroisses du journal VP, le Synode acceptait l'amendement du Joran « ... de mener une réflexion sur l'évolution du magazine réformé dans un cadre romand ». Aujourd'hui, vous nous présentez les travaux aboutissant à la création d'un journal des Eglises réformées romandes. Avec un journal qui nous permet quelque 70'000.- d'économies annuelles, avec la garantie de pouvoir compter sur un cahier régional neuchâtelais, avec un projet qui a été adopté par la CER et qui est soumis à ratification des quatre Eglises romandes. Le document de synthèse qui nous est soumis est un document de qualité et nous remercions tous les acteurs de cette réalisation. Un tout petit regret sur le nom de la publication qui aurait pu s'appeler Réformez plutôt que Réformés. Appellation qui aurait inclus les femmes et dynamisé le mot. D'autre part, un complément média à la version papier pour un journal lancé en 2016 serait le bienvenu. Avec ces remarques, nous voterons sans problème et avec enthousiasme l'entrée en matière, en nous réservant la possibilité d'intervenir à nouveau au moment du vote des résolutions. Encore bravo et merci.

**Mme Catherine Bosshard**, au nom de la paroisse de Neuchâtel

J'ai deux questions qui ne remettent en aucune façon notre position très favorable au journal. Notre Conseil de paroisse s'est inquiété de l'avenir de l'agenda et du fichier neuchâtelais puisque nos activités paroissiales sont liées au site actuel de la VP. Quel changement ? Quel coût pour la paroisse ou pour l'EREN ? Nous n'avons pas pu avoir de réponse. Une autre préoccupation est notre souci concernant le personnel actuel de la rédaction dont une partie risque d'être mise au chômage, et nous aimerions connaître le sort de ce personnel.

**Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

Le souci concernant l'agenda et le fichier a retenu toute mon attention et j'ai transmis cette inquiétude au responsable média de l'EREN, Nicolas Friedli. Comme je l'ai compris, cela ne va pas changer dans un premier temps.

Concernant le personnel de l'actuelle VP, M. Devaud a déjà répondu en bonne partie, ces journalistes ont été partie prenante, ils sont dans le projet et certains vont être repris mais les autres entités cantonales ont aussi du personnel compétent. Il y aura probablement des pourcentages différents, des aménagements différents. Pour l'heure, il n'est pas possible d'en dire plus.

**M. Xavier Paillard**, président du Conseil exécutif de la CER

A propos de l'importance d'un site ou d'un complément électronique au journal, nous y avons déjà pensé et cela a été important dans la réflexion. Aujourd'hui le site Réformés.ch existe déjà, c'est le site de la CER qui sert de relais vers tous les sites des Eglises cantonales et vers les 3 départements de la CER. Il est tout trouvé que ce site devienne le site du journal et qui sera la porte d'entrée pour l'ensemble de la CER. Actuellement ce site bénéficie du soutien logistique de la RTS via Médias-pro. Pour l'équipe rédactionnelle, si tout se met en place comme prévu, on vise à un rapprochement de Médias-pro, RTS, Protestinfo et Réformés de manière à avoir un véritable pôle de compétence journalistique et média pour être présent sur le net également.

Concernant les fichiers et les agendas, évidemment nous avons, pour chaque journal actuel, des systèmes automatisés qui évitent de devoir tout ressaisir. C'est absolument indispensable. Cela fait partie du cahier des charges mais cela reste à peaufiner car la question est toujours de savoir où placer le curseur dans un tel projet entre tous les détails à régler avant de décider et ce qui peut être laissé pour après la décision. Il y a du travail à faire ; le Conseil exécutif a prévu dans sa séance de lundi prochain, si les 4 Eglises ont donné leur accord, de déjà lancer un mandat particulier de 5 mois pour finaliser le journal et permettre à la rédaction d'entrer en charge le 1<sup>er</sup> septembre afin que le 1<sup>er</sup> numéro paraisse en novembre 2016 pour l'ouverture des festivités du 500<sup>e</sup> de la Réforme.

Concernant le personnel, tous les journalises ont joué le jeu car ils se sont rendu compte qu'ils avaient tous avantage à être partie prenante d'un projet novateur et pour l'avenir. C'est compliqué de dire aujourd'hui s'ils pourront tous être repris. En terme de pourcentage c'est jouable, en terme de dynamique d'équipe c'est à voir et il faut aussi que chaque journaliste ait la liberté de postuler ou pas. Les entités actuelles libèrent les gens de leur contrat et l'entité nouvelle met au concours et engage des personnes. Evidemment nous avons tout avantage à engager des personnes d'expérience qui travaillent déjà dans nos journaux et à assurer ainsi la continuité. Pour avoir rencontré plusieurs fois les responsables de nos 4 journaux lors de séances, l'ambiance est bonne et l'envie de la collaboration préexiste à nos décisions. On devrait arriver à faire l'omelette sans casser trop d'œufs.

❖ Vote sur l'entrée en matière : accepté à l'unanimité

Discussion de détail

#### Résolution 1

Le Synode ratifie les décisions prises lors de l'Assemblée générale de la CER du 5 décembre 2015 portant sur la création d'un journal des Eglises réformées romandes.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Avec ma paroisse je soutiendrai cette résolution. Néanmoins j'exprime un petit regret personnel qui concerne l'ensemble du rapport mais qui joue bien aussi pour cette résolution. J'ai trouvé un peu compliqué à comprendre ce qui nous était proposé, à débroussailler les différents éléments. Il y a beaucoup de documentation et j'ai du mal à trouver ou faire la synthèse. En particulier en ratifiant les décisions prises lors de l'Assemblée générale de la CER, il m'eut été agréable qu'un petit peu de tri soit fait puisque certaines décisions nous concernent évidemment et d'autres pas, l'une d'entre elles demande qu'on rapporte des éléments au délai du 10 décembre 2015 par exemple. Si j'ai bien compris, la proposition qui nous est faite correspond à ce que le Synode a demandé et dans ce sens-là nous soutiendrons cette résolution.

❖ Vote résolution 1 : acceptée à l'unanimité

#### Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal de prendre les mesures nécessaires pour se retirer de la Fondation Visage protestant, sous réserve de la réalisation du journal romand.

❖ Vote résolution 2 : acceptée sans vote car non combattue

#### Résolution 3 de la paroisse du Joran

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter en juin 2016 un plan d'action concret de diffusion et de promotion du journal REFORMES dans le canton de Neuchâtel.

**M. Jean-Claude Allisson**, au nom de la paroisse du Joran

Nous ne sommes pas tout à fait à une seule Eglise entre le pont du Mont Blanc et le pont de la Tène, mais nous sommes à la veille d'un projet qui va renforcer la visibilité et le témoignage des Eglises réformées romandes. Nos paroissiens se sont habitués à la VP et nous devons réfléchir à comment les informer de cette nouvelle formule afin de minimiser le choc. Nous devons réfléchir à un plan de mise en action pour le lancement de ce nouveau journal. Nous avons un

excellent service de communication dans notre Eglise et il pourrait plancher sur cette question. Ceci est la raison de la proposition de notre résolution mais il est vrai que la clarté des explications données par Antoinette Hurni me fait personnellement hésiter à retirer cette résolution puisqu'il m'a semblé entendre que tout était déjà quasi mis en œuvre pour faciliter l'introduction et la réception de Réformés.

**Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

Je comprends très bien la préoccupation qui vous a animés pour rédiger cette résolution. Il y a eu énormément de travail en amont de tout ce changement. Même si le rapport final vous paraît touffu, ce n'est rien en comparaison de tout ce qui a été évoqué. Donc votre résolution, si j'en crois le Conseil synodal, est un peu redondante par rapport à des choses qui sont planifiées dans la mesure du possible. Par contre l'ultimatum temporel n'est pas possible à tenir. Nous ne pouvons pas vous soumettre, pour le prochain Synode, des dates précises qui nous mettraient une terrible pression. C'est pourquoi le Conseil synodal ne soutient pas cette résolution mais j'ai bien entendu que les différents propos tenus vous ont mis en confiance.

**M. Jean-Claude Allisson**, au nom de la paroisse du Joran

Merci à Antoinette Hurni pour ses explications. Après consultation, nous retirons cette résolution.

#### Résolution 4 de la paroisse du Joran

Le Synode charge le Conseil synodal d'informer les paroisses d'ici fin juillet au plus tard, du financement du nouveau journal REFORMES par les paroisses, ainsi que les informations à donner aux destinataires actuels de la VP.

**M. Jean-Claude Allisson**, au nom de la paroisse du Joran

La paroisse du Joran, mais nous ne sommes certainement pas les seuls, a coutume de demander à ses paroissiens une participation financière à la diffusion de la VP. Pour le journal Réformés, nous avons besoin de connaître les charges qui incomberont aux paroisses, afin de les inclure dans nos budgets, même si la charge sera inférieure à celle de la VP. Est-ce que les adresses VP seront sans autre reprises et la diffusion se fera-t-elle dans tous les foyers protestants ? C'est la raison pour laquelle nous proposons cette résolution afin d'avoir des chiffres à proposer et une somme à demander comme participation au nouveau journal Réformés.

**Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

Ce travail de mise en forme sera possible dès que la Sarl sera constituée. Elle pourra ensuite se prononcer sur le détail du financement. On ne peut rien faire tant qu'on n'a pas les comptes. La date de fin juillet n'est pas matériellement possible, on pourrait éventuellement entrer en matière à partir de la fin de l'année au plus tôt. Nous sommes désolés de devoir retarder ce délai qui témoigne de votre intérêt et de votre souci de la paroisse mais qui n'est pas réalisable.

**M. Jean-Claude Allisson**, au nom de la paroisse du Joran

Merci de partager notre souci. Au vu des garanties qui nous sont données, nous retirons cette résolution 4 en nous débrouillant tout seul comme des grands pour demander une participation au journal Réformés d'un montant égal à celui de la VP, un budget restant un budget.

**Mme Antoinette Hurni**, conseillère synodale

Merci d'avoir déposé et retiré ces résolutions. Cela nous permet de faire un débat.

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

**M. Xavier Paillard**, président du Conseil exécutif de la CER

J'ose espérer que vendredi soir le Consistoire de l'Eglise protestante de Genève prendra une même décision avec une large majorité et ce sera alors un moment historique.

Le moment où les Réformés de toute la Suisse romande comprennent que la vraie question qui se pose aujourd'hui à nous est celle de promouvoir notre identité réformée commune plutôt que de défendre nos identités régionales, qu'elles soient paroissiales ou cantonales. Lors du Synode

de Tavannes, nous avons beaucoup entendu parler de régionalisme et de peur du lémano-centrisme. J'ai alors rappelé que nous aussi les Vaudois nous avons peur lémano-centrisme, parce que dès lors qu'on passe la ligne de partage des eaux qui est tout proche du lac Léman, on est dans le bassin versant du Rhin et on se sent plus proche de vous que de Genève parfois, même souvent. C'est vraiment pour moi, pour le Conseil exécutif et pour tous les acteurs du projet, un réel signe de reconnaissance que votre vote à l'unanimité et je ne peux que me réjouir de ce que nous allons bâtir ensemble. Lundi prochain le Conseil exécutif prendra les mesures opérationnelles pour assurer la transition et le 25 avril, si tout va bien, la Sarl sera créée de manière à ce qu'un rédacteur en chef soit engagé avant fin mai et que les journalistes puissent être engagés avant l'été, pour entrer en fonction sereinement au 1<sup>er</sup> septembre pour que nous puissions ensemble feuilleter Réformés au début novembre. Je vous remercie vivement et je vous invite tous à être porteur de ce projet.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal est très heureux de ce vote et j'aimerais remercier toute l'équipe de Visage protestant qui s'est engagée pour faire tout ce travail et un grand merci au Conseil exécutif, pas simplement pour ce dossier-là, mais pour tout ce qu'il a fait ces derniers temps et en particulier en ayant un de ses membres malades, ce qui a provoqué une surcharge de travail importante. Je tiens à remercier Xavier pour avoir mené tout ce travail à deux.

#### **4. Rapport n°2 du Conseil synodal sur la présentation et planification du projet EREN2023**

**M. Christian Miaz**, rapporteur

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés, CherEs AmiEs, En 2030, je vois notre EREN, notre Eglise, je la vois

- petite 20 à 25 milles réformés âgés de 15 et plus, selon les statistiques de l'OFS,
- petite donc mais unie avec ses paroisses et ses services cantonaux.
- rayonnante d'expressions multiples de foi et d'engagements envers son prochain.
- et surtout heureuse d'être Eglise de Jésus-Christ.

La situation actuelle est propice à une réflexion sur ce que notre Eglise pourrait être en 2030.

En effet, elle peut s'appuyer sur des éléments qui sont des forces

- la confiance liant les Conseil paroissiaux, le Synode et le Conseil synodal,
- l'esprit de corps des permanentEs développé lors des rencontres annuels,
- les partages et discussions réguliers entre les présidents et le Conseil synodal,
- une présence dans la société avec des services performants tant au niveau des paroisses que du canton,

- une politique des ressources humaines donnant un cadre de travail rassurant,

- une politique de la valorisation des biens immobiliers portant ses fruits,

- la mise en place d'une planification et d'un suivi financier régulier,

- des études et des analyses régulières qui donnent des outils à l'Eglise pour se positionner dans la société neuchâteloise, ces éléments sont donc des forces sur lesquelles notre Eglise se construit année après année et pourra encore s'appuyer à l'avenir. Mais plusieurs indicateurs ont poussé le Conseil synodal à proposer ce rapport EREN 2023. Ces indicateurs de risque relèvent certaines difficultés pouvant entraîner notre Eglise dans des impasses institutionnelles.

Le premier indicateur a été révélé lors de l'établissement du tableau des postes en 2015. Ce tableau fige les postes. Il n'y a plus de mouvements. Le critère de diminution linéaire ne permet plus un travail d'équipe, tel qu'imaginé dans le Nouvel Elan de vie en 1994 et mis en place avec EREN 2003. Peut-on parler d'équipe lorsqu'elle s'élève à moins de 3 postes?

Le second indicateur est celui des statistiques. Selon l'office des statistiques, en 2014 il y a un peu plus de 33'000 réformés âgé de 15 ans et plus. C'est environs 23% de la population neuchâteloise. C'est une diminution de 2'500 réformés sur 5 ans. L'évolution montre que la diminution n'a pas été arrêtée par les mesures que l'EREN a prises depuis 1994. Le Conseil synodal juge que la diminution va se poursuivre encore plusieurs années. La diminution de personnes se déclarant membres de notre Eglise explique en partie les difficultés à trouver - les bénévoles nécessaires - et le financement des activités de l'EREN tels que la Constitution et le Règlement général les prévoient aujourd'hui.

Le troisième indicateur touche au service des remplacements. Celui-ci a été consolidé en 2015 avec de nouvelles personnes. Ce service est mis à contribution de manière importante et il parvient difficilement à répondre aux demandes des équipes ministérielles. Jusqu'en juillet prochain, les demandes sont si nombreuses qu'il n'est pas sûr que nous puissions y répondre. Peut-être faudra-t-il faire appel à la solidarité des colloques pour pouvoir arriver à combler les vacances des cultes et des semaines de garde. Pour le Conseil synodal, cela révèle l'écart croissant entre les forces disponibles et les demandes d'actes ecclésiastiques.

Le quatrième indicateur est la difficulté de trouver des bénévoles pour les postes à responsabilité, les présidences, les finances et le Conseil synodal. Et cela pose les questions de l'autorité, de sa gestion et de sa répartition entre laïcs et professionnels.

D'autres indicateurs pourraient être relevés tels que

- les difficultés pour les diacres et les permanentEs laïques de trouver un poste paroissial,
- le décalage entre la réalité des activités paroissiales et les articles réglementaires sur la responsabilité des Conseils paroissiaux (art 25 sous organisation des paroisses) ou les articles concernant les cultes, les actes ecclésiastiques et l'éducation chrétienne (219-231)
- l'obsolescence des articles sur la formation aux ministères.

Malgré ces indicateurs de risques, le Conseil synodal estime que la révision de la Constitution et du Règlement général doit être vue comme une opportunité de poursuivre le travail accompli depuis 1994. Il s'agit d'une réflexion fondamentale sur le cadre dans lequel notre Eglise va vivre entre 2020 et 2030. L'enjeu est d'adapter les textes constitutionnels et réglementaires pour nous permettre, en tant que paroisses et services cantonaux, d'accomplir notre mission de vivre et témoigner de l'Evangile de Jésus-Christ.

Le but premier est donc de construire ensemble, de manière participative, une Eglise joyeuse, dynamique et souple pour les 15 prochaines années :

- joyeuse, car habitée par l'amour de Dieu et de son prochain,
- dynamique, car poussée par l'élan de l'Evangile. C'est le "passons en mode évangélisation" que vous avez plébiscité en décembre dernier. L'évangélisation est la force dynamique de notre Eglise pour les années futures,
- souple, car s'adaptant rapidement à l'évolution de la société ou des rentrées financières. Il s'agit de donner plus de liberté et des espaces pour permettre à la créativité de l'Evangile de s'exprimer tant au niveau paroissial que cantonal.

Ainsi ce projet EREN 2023 n'est pas une nouvelle étude théorique, mais il veut inscrire l'EREN dans la durée, et cela en abordant les axes qui constituent le cadre dans lequel s'inscrit la vie de l'Eglise. C'est très concret : Qui appartient à l'EREN? Comment est-ce qu'on y adhère? Quelle confession de foi est utilisée par l'EREN? Quelle foi proclame les officiantEs lors des cultes? Quelle mission pour les paroisses aujourd'hui et demain? Quelle mission pour les services cantonaux et sous quelle forme? La forme synodale, telle que nous la vivons aujourd'hui est-elle la meilleure pour l'avenir? La gestion des forces professionnelles peut-elle encore se faire sous la double autorité paroissiale et synodale? De nouvelles expressions de la vie communautaire se révèlent dans d'autres Eglises, comment l'EREN peut-elle les susciter et les accompagner ?

Le Conseil synodal a souhaité que cette réflexion se fasse de manière participative, avec vous députEs du Synode, avec les paroisses que vous représentez et avec les services cantonaux. C'est le caractère synodal de ce projet de construire une Eglise joyeuse, dynamique et souple.

Dernière remarque : la planification est aussi soumise à la règle participative, par conséquent elle n'est pas absolue et pourra évoluer selon le rythme du travail. Mais lors de l'élaboration d'un projet, il faut le calibrer et c'est ce qui a été fait. Mais le Synode ne se prononce pas sur les étapes, mais bien sur la dimension synodale et participative du projet.

Une demande a déjà été faite au Conseil synodal, qui se retrouve dans la résolution de la paroisse de Neuchâtel, de différer le début du projet pour le début 2018, afin de pouvoir vivre le Jubilé de la Réforme 2017 plus librement. Le Conseil synodal peut tout à fait y adhérer. L'objectif est EREN 2023 mais selon l'évolution des choses, cela peut être avant ou après.

Discussion sur l'entrée en matière

#### Motion de la paroisse du Joran

Sachant que le Synode a validé

- Les visions prospectives I et II, en 2007

- Le passage en mode Evangélisation, en 2015 ;  
Vu les expertises de Team Consult en 2006 et 2012 et l'enquête Sinus Milieus en 2014 ;  
Vu les programmes de législature 2008-2012 et 2012-2016 ;  
Sachant l'intérêt que l'EREN porte aux nouvelles formes d'expressions d'Eglise (Fresh Expression) et considérant que des pistes valables ont été proposées par ces nombreux groupes de travail ;  
Le Synode charge le Conseil synodal de tirer parti des grands rapports ayant marqué l'évolution de l'EREN, pour mettre en œuvre dès à présent des modèles concrets qui aient un impact direct sur la vie de l'Eglise et son rôle dans la société.

**M. Laurent Widmer**, au nom de la paroisse de la Côte

La paroisse de la Côte accueille ce projet de réflexion fondamentale sur ce que nous sommes et ce que nous voulons être. Nous trouvons sa nécessité justifiée et le processus envisagé enthousiasmant et nous recommandons vivement l'entrée en matière. Cela étant dit, la planification présentée me donne l'impression que l'aspect le plus intéressant du projet, c'est l'aspect participatif qui pourrait éventuellement se réduire assez rapidement à un certain nombre de groupes plutôt d'experts. La dynamique de partage et de débat telle qu'on est en train de la vivre dans différentes paroisses avec les thèses de Réformation 2017 nous paraît être à renouveler tout au long du processus. Nous sommes confiants que le Synode et son Conseil trouveront des idées et des moyens pour impliquer constamment les paroisses au fur et à mesure que le projet avancera. D'autant plus que le rapport n'hésite pas à préciser que le projet s'ajustera aux différentes impulsions des instances intervenantes. Le vœu de la paroisse de la Côte est que dans ces instances intervenantes ne se trouvent pas seulement des groupes de travail ad hoc mais aussi des débats et des réflexions qui ont lieu à tous les niveaux de la vie de l'Eglise, y compris les paroisses.

**M. Jean-Claude Barbezat**, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

En se penchant sur ce rapport, la paroisse Val-de-Ruz entend bien que la mise en chantier du projet EREN 2023 est une affaire conséquente. On y voit aussi la poursuite et non la refonte d'une recherche de la pérennité de l'EREN. Certes il reste bien des inconnues : les différentes étapes de consultation avec les paroisses et les services cantonaux, l'interrogation de la base quant à son appartenance à l'Eglise, etc.

Voter l'entrée en matière ? La question devient encore plus délicate au vu de l'apparition de la motion du Joran. Une motion qui laisse d'abord place à une certaine perplexité, puis qui appelle inévitablement quelques questions. En voici trois : une à la délégation du Joran et deux autres au Conseil synodal.

Question au Joran : Quelle attitude aviez-vous prévue pour le traitement de ce rapport le 2 décembre 2015 dans le cas où il n'y aurait pas eu de renvoi à la présente séance ?

Questions au Conseil synodal : 1) Cette planification EREN 2023 est-elle pour vous une réponse à la résolution 172-K votée le 3 juin 2015 ? Pour mémoire je vous relis cette résolution : Le Synode charge le Conseil synodal d'entreprendre une réflexion fondamentale avec les différentes instances de l'EREN (Synode, paroisses, services cantonaux) sur la vision de l'Eglise et ses missions pour 2023, servant de base pour l'établissement du tableau des postes 2020-2024. 2) Le Conseil synodal envisage-t-il dans le prochain programme de législature 2016-2020 des approches pratiques telles que celles évoquées dans l'explicatif de la motion ? Nous supposons que ce programme de législature sera proposé ce printemps le 8 juin lors du 176<sup>e</sup> Synode. Nous attendons vos réponses et je peux préciser que nous avons quand même une tendance favorable à l'entrée en matière.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

J'avais oublié cette résolution qui fait partie de toute cette réflexion sur EREN 2023. Le projet s'est un peu affiné suite aux différentes réflexions qui ont eu lieu par rapport au tableau des postes. L'élément déclencheur a été de dire qu'on arrive à une impasse avec ce tableau des postes tel qu'il était. Suite à cela, on avait pris cette résolution et le projet EREN 2023 va dans la ligne de ce qui était proposé mais avec une ouverture un peu plus large qu'initialement.

Concernant le prochain programme de législature, le projet EREN 2023 n'est pas pris tel quel. C'est un projet d'une législature avec des objectifs qui concernent ces 4 prochaines années et on

pourra retrouver certains points dans EREN 2023 mais pas de manière aussi directe que celle présentée dans ce projet.

**M. Jean-Claude Barbezat**, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

Une toute petite précision, c'est bien au prochain Synode qu'on aura le programme 2016-2020 ?

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Oui le prochain programme de législature sera présenté au Synode de juin 2016, d'où l'impossibilité de donner ce que le Joran demandait au moins de juin, c'est une question de délai pour pouvoir l'envoyer à tous les députés vu que le délai pour les documents du Synode est fixé à mi-avril.

**Mme Sandra Conne**, au nom de la paroisse du Joran

Pour donner une réponse à la paroisse du Val-de-Ruz sur la raison pour laquelle nous n'avons pas proposé de motion en décembre, la réponse est que ce rapport a provoqué un certain malaise en décembre et nous avons travaillé ce malaise pour la préparation de ce Synode. Nous n'étions pas allés jusqu'au bout pour la préparation de décembre probablement parce qu'on avait l'intuition que nous n'arriverions pas à traiter ce rapport durant la session de décembre. Ce malaise vient d'un côté d'un plein accord avec la visée de ce rapport mais moins avec le moyen d'y parvenir. Par rapport à ce rapport il n'y a rien à dire, c'est magnifique. La visée de parvenir à une EREN souple dynamique et joyeuse est un objectif partagé totalement par la paroisse du Joran. Mais il a fallu un certain temps pour discerner d'où venait ce malaise. Nous avons compris qu'il y avait une différence de compréhension entre les anciens députés et membres du Conseil paroissial et les nouveaux. Les anciens se sont rappelés de tous les rapports et études depuis EREN 2003 et il nous a paru évident qu'entamer ce grand chantier n'était peut-être pas nécessaire au vu de tout le travail qui avait été déjà fait. Quand on lit dans le rapport que ce qui compte, c'est le mouvement de prise en compte de ce que l'EREN en tant qu'Eglise veut être et offrir comme témoignage à la société neuchâteloise, nous sommes vraiment d'accord mais nous pensons que l'EREN sait déjà ce qu'elle veut être et que les Visions prospectives, par exemple, l'ont montré. Nous pourrions déjà être cette Eglise avant 2023 ou 2030. Notre idée est de dire oui à la mise en œuvre mais pas avec un aussi grand temps de réflexion et de rapport. Même si nous avons bien entendu le président qui a expliqué des points très pratiques qui ne figuraient pas dans ce rapport. Ces points très pratiques que l'EREN a effectivement à prendre en compte ne nous étaient pas connus avant et c'est pourquoi notre intervention est un peu bousculée. Néanmoins subsiste ce que nous avons voté récemment, soit le passage en mode évangélisation, qui est une réelle dynamique, un réel élan. Nous pensons qu'il y a des pistes concrètes à mettre en place rapidement, qui pourraient soit se faire conjointement à ces réflexions et rapports ou alors à la place de ceux-ci. Ce que le président a dit maintenant donne un nouvel élément dont nous tenons compte, néanmoins l'EREN a besoin de cet élan et un grand travail a déjà été fait, des groupes et des commissions se sont déjà penchés sur la Constitution, la vie communautaire, les pasteurs référents, les membres de l'Eglise, la confession de foi et peut-être encore d'autres sujets. Donc actuellement je dois vous avouer qu'on ne sait plus trop quoi faire avec cette entrée en matière ou non, nous allons encore y réfléchir durant les discussions qui vont continuer. Si l'entrée en matière est votée, nous proposerons la motion comme résolution supplémentaire. La discussion au sein du Conseil paroissial était aussi très en profondeur pour savoir si on peut oser proposer un refus d'entrée en matière et remettre ainsi en question le rapport. Que l'entrée en matière soit acceptée ou refusée, nous avons à cœur de transmettre d'oser avancer avec des pistes concrètes avec des mises en œuvre. La théorie est là, nous avons de quoi mettre en œuvre rapidement certaines choses pour rendre cette EREN dynamique, souple et joyeuse.

**Le président** suggère de continuer le débat d'entrée en matière et, s'il n'y a pas d'objection de la part des députés, il propose de faire 10 minutes de pause avant la votation.

**M. Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'ai trouvé le rapport intéressant, je partage les soucis et les conclusions. C'est sur la façon de procéder que j'ai quelques doutes et c'est pourquoi j'aurais tendance à privilégier la motion du Joran. J'ai 2 questions :

- est-ce réaliste d'avoir 6 groupes de travail alors qu'on sait la difficulté de trouver des bénévoles et qu'on devient une Eglise plus petite et qu'il y a déjà d'autres groupes de travail comme le groupe « évangélisation » qui est très efficace mais qui prend aussi des forces
- comment peut-on garder un travail cohérent avec 6 groupes de travail vu que les sujets sont liés les uns aux autres. On peut se trouver avec un ensemble de propositions incohérentes les unes avec les autres. Je trouverais plus facile si le Conseil synodal venait avec un projet à débattre, un projet tiré des discussions et des études qui ont déjà eu lieu, comme le souligne la motion. Je soutiens cette motion et je suis prêt à refuser l'entrée en matière.

**M. Jean-Philippe Calame**, conseiller synodal

Lorsque nous l'avons reçue au Conseil synodal, par le biais du Bureau, et que nous avons discuté de tout ce qui s'était dit dans les séances de préparations des Conseils paroissiaux, j'ai aussi eu cette impression qu'effectivement, si à la lecture du rapport 2023, les députés ont l'impression que le grand but que poursuit le Conseil synodal est simplement de réviser des statuts, un règlement général et une constitution, ce n'est pas très motivant. Je comprends tout à fait que le Joran puisse craindre, après ce qui a été dit, que nous repartions pour 1 tour de piste théorique. On peut clairement enlever ce malentendu. Le Conseil synodal a conscience que si l'EREN n'évolue pas, elle risque d'imploser car elle a des poids de tradition et de mission devenus impossibles, aussi inadaptés que l'armure qui couvraient David. Ce qui est demandé est qu'on ne tarde pas à prendre des mesures concrètes. Il y a certainement un malentendu qui vient du fait que nous ne présentons pas dans le même Synode, et c'est une question d'agenda, à la fois le plan de législature et le plan 2023. 2023 voit à long terme mais à court terme il y aura le plan de législature qui va donner des indications très précises. L'enjeu de cet après-midi n'est pas de choisir entre la théorie et la pratique, parce que le Conseil synodal est convaincu qu'on doit rapidement prendre des mesures concrètes pour alléger, par ex, ce n'est pas envisageable de vivre l'élan suscité par tout le chantier évangélisation si on n'allège pas les missions habituelles soit des services cantonaux soit des paroisses. Il faut qu'on puisse redéfinir rapidement dans chaque lieu ce qui est essentiel de faire aujourd'hui avec nos forces, avec les personnes présentes, pour que l'Eglise transmette encore l'Evangile, et si possible de manière joyeuse et non pas en ployant systématiquement sous le fardeau. La question d'aujourd'hui est plutôt de savoir par quel processus on va répondre. Est-ce qu'on va répondre, comme on en a l'habitude, à coup de rapports qui viennent au Synode ou alors ces rapports peuvent-ils être préparés selon les thèmes avec non seulement des experts mais aussi avec des personnes motivées quel que soit leur lieu d'intégration (conseil de paroisse, paroisse) ; que selon les domaines, on puisse avoir rapidement des personnes qui présentent des idées, et forcément ces idées reposeront aussi sur des réflexions faites. Des réflexions de fond, cela veut dire prendre en compte tout ce qui a déjà été fait depuis 1994 et également des réflexions nouvelles avec un impact pratique concret rapide. L'heure est assez grave pour qu'on ait besoin de faire corps, de se rassembler ; on est moins nombreux mais on souhaite ne pas se replier, on doit apprendre ce que c'est qu'être une Eglise en situation de minorité et comment rester rayonnant, dynamique. Voilà ce qu'on aimerait faire, et pas seulement de manière pyramidale comme on en a l'habitude avec le fonctionnement du Synode, mais qu'en amont il puisse y avoir un travail plus participatif. Le Synode bien sûr choisit et dit si oui il est intéressé par quelque chose de plus participatif ou si non, ce n'est pas le moment. Le Conseil synodal n'est pas en train de se cacher derrière une théorie, il a assez conscience du fait que si nous voulons exister et poursuivre ensemble notre mission, nous devons passer à l'action et à des mesures concrètes rapidement.

**M. Florian Schubert**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

En ayant entendu ce que le Conseil synodal nous a expliqué, je ne vois pas vraiment pourquoi on n'entrerait pas en matière. Si on n'entre pas en matière, cela veut dire qu'on décide de faire comme on a fait jusqu'à maintenant et qu'on remet le débat toujours à plus tard. 2023 ne paraît pas si loin que ça. Tel qu'il est, le tableau des postes va simplement évoluer en diminuant de façon mathématique sans qu'on dirige ce processus. C'est essentiel qu'en tant que Synode on puisse diriger le processus et qu'on choisisse ce qu'on veut mettre au centre de l'Eglise en 2023,

en 2030. A mon avis le plus tôt est le mieux. Un tel processus est motivant, cela va créer une synergie. Une Eglise qui nous fait envie, c'est tout gagné. Il faut donc accepter d'entrer en matière.

**M. Jean-Claude Allisson**, paroisse du Joran, en son nom propre

Dans notre préparation du mois de décembre, sur ce même rapport, nous étions déjà partagé et frappé par la contradiction dans la première partie de ce rapport entre un toilettage de la constitution et du règlement qui n'était pas suffisant et 3 lignes plus loin le fait que ce n'était pas du tout important. Ce qui nous paraissait déjà important en décembre, et c'est la raison pour laquelle à titre personnel j'entrerai en matière, c'était le manque d'éléments concrets et je remercie Jean-Philippe Calame d'avoir partagé, au nom du Conseil synodal, ce souci de concret et de tirer le bénéfice de tout le travail qui a déjà été fait par différents groupes. C'est la raison pour laquelle je souhaite que la motion puisse être transformée en résolution supplémentaire puisqu'elle demande de tirer parti des grands rapports qui ont marqué l'existence et l'évolution de l'EREN pour mettre en œuvre dès à présent des modèles concrets qui aient un impact direct sur la vie de l'Eglise et son rôle dans la société.

**Le président** demande si à ce niveau du débat la position partagée par Jean-Claude Allisson en son nom propre peut être partagée par les autres députés du Joran.

**Mme Sandra Conne**, paroisse du Joran, en son nom propre  
Plutôt oui.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom

Cette discussion me laisse perplexe car à la lecture de ce rapport je n'en comprenais pas vraiment le but et l'intérêt et cette discussion me conforte dans cette opinion ; et pourtant le Conseil paroissial du Val-de-Travers souhaite soutenir l'entrée en matière. Je ne sais donc pas encore ce que je vais faire au moment du vote.

Ce que j'ai compris de l'état actuel du projet EREN 2023, c'est chercher ensemble une vision pour une Eglise vivante. En faire de cette quête et de ce travail un projet synodal. J'arrive au bout de la résolution qui nous est proposée. Nous l'avons déjà fait en élisant le Conseil synodal. C'est en fait le travail qu'on lui demande que de nous mener dans la construction et la vie de cette Eglise qui a été qualifiée de dynamique, vivante, joyeuse, etc. Par rapport à l'utilité du débat que nous avons maintenant, je remercie la motion explicite du Joran, les visions prospectives I et II en particulier qui sont des travaux pas si anciens et qui me paraissent être allés dans le sens de ce qu'on cherche à faire ou à proposer de faire maintenant. Il me paraît vraiment essentiel qu'on puisse construire sur ce qui s'est passé jusqu'à maintenant, en tenir compte et l'intégrer et je regrette que cela ne soit pas plus explicitement signalé dans le rapport qui nous est soumis. J'en reste sur cette perplexité personnelle où j'ai l'impression que cette proposition est inutile puisqu'en élisant le Conseil synodal nous avons fait ce que nous propose de faire cette résolution.

**Mme Miriame Schneeberger**, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre

J'ai aussi eu un sentiment partagé à la lecture de ce rapport. Je partage le souci de ne pas refaire ce qui a déjà été fait, ce qui n'apparaît pas suffisamment dans le rapport. Je partage aussi l'inquiétude face à l'ampleur du travail tel que présenté dans la procédure proposée, le souci aussi de ces 6 groupes de travail et la cohésion du travail. J'ai de la peine à ressentir de l'enthousiasme, du dynamisme à me lancer dans pareil projet. Les principes de base je les partage mais c'est les moyens d'y arriver et sous quelle forme d'engagement. Comment va se répartir le travail et ne serait-il pas plus adéquat de le faire en juin lorsqu'on aura le plan de législation vu que certaines choses vont apparaître dans ce plan de législation ? C'est plus facile pour moi de m'engager et de m'enthousiasmer quand je sais sur quoi va porter le travail pour les 4 prochaines années que sur quelque chose de plus lointain même si on me répète que cela va être pratique et concret.

**M. Zachée Betché**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Le débat n'est plus au niveau de la théorie ou de la pratique mais au niveau de la méthodologie. Donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas entrer en matière. Parler de la méthodologie après mais ne plus tergiverser pour savoir si c'est concret ou non. Il y a pas mal d'éléments historiques intéressants, on est riche en propositions. Tout cela va nous aider, si on accepte l'entrée en matière, d'aller un peu plus loin.

**Mme Bénédicte Gritti Geiser**, paroisse de la BARC, en son nom propre

Je suis aussi dans le flou en écoutant le débat. Ma crainte est qu'en ne planchant que sur le côté pratique, on perde de vue toute l'Eglise constitutionnelle et institutionnelle et qu'on finisse par avoir 2 Eglises qui ne se correspondent plus ; c'est-à-dire une Eglise sur le papier et une Eglise qui se vit sur le terrain. C'est un peu ma crainte que l'Eglise qu'on vit aujourd'hui sur le terrain ait un nouveau visage, un visage qui se meut constamment et puis l'Eglise qu'on trouve dans les textes institutionnels, constitutionnels, fondamentaux, ne soit plus la même. Si on continue d'aller de l'avant sur le terrain sans prendre soin de remettre à niveau les textes qui nous constituent, j'ai un peu souci qu'on soit totalement perdu et qu'on devienne sans identité claire. Les 2 choses doivent se travailler de quinconce.

**Mme Sandra Conne**, au nom de la paroisse du Joran

L'idée de la proposition de la non-entrée en matière a été grandement débattue. Faut-il proposer une non-entrée en matière ou alors le texte de la motion comme résolution ? Le Conseil paroissial du Joran a estimé qu'il y avait un problème d'unité de matière qui n'était plus respecté. Le Joran propose de prendre les choses dans l'autre sens. Plutôt que de partir sur des considérations de risques où l'Eglise devient plus petite et qu'on en fasse de nouveaux rapports, le Joran propose de partir de ce qui a déjà été fait réellement et qu'on mette en œuvre directement des modèles pratiques et que les résultats de ces modèles pratiques vont venir comme répondre à ces questions, à ces risques qui sont posés et qui doivent être pris en compte. De ce fait là, la pratique et l'institution ne sont pas séparées. La constitution et le règlement général pourront être toilettés, voire sérieusement modifiés, en fonction de la mise en œuvre. Cela permettrait d'aller un peu plus vite puisque ces réflexions (journées synodales, visions prospectives I et II, fresh expressions etc.) nous montre que l'EREN est prête à passer à l'acte plutôt que de prendre encore une fois la théorie. Je remets sur le tapis la théorie versus la pratique même si le Conseil synodal a dit le contraire. Néanmoins il y a des choses à prendre de manière plus positive et c'est la raison de la proposition de non-entrée en matière à cause de ce manque d'unité de matière. Personnellement je vous avoue que je ne sais pas encore ce que je vais voter.

**Le président** propose 10 minutes de pause et qu'ensuite le Synode puisse avancer sur la votation d'entrée en matière.

**Mme Sandra Conne**, au nom de la paroisse du Joran

Une question au Conseil synodal : si l'entrée en matière est acceptée, est-ce que le Conseil synodal est d'accord de faire sienne la motion qui deviendra une résolution supplémentaire ? Au vu de ce que le Conseil synodal a apporté comme élément par rapport à la volonté d'œuvrer dans le sens de la pratique et de modèle concret.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Après tous ces débats, je trouve qu'on se rejoint sur plusieurs points. Le Conseil synodal acceptera la résolution que le Joran propose, en la renommant résolution 2, tout comme celle de Neuchâtel, puisqu'elle fait partie de ce qu'on imaginait qui pouvait différer un peu l'entrée de la réflexion. En acceptant votre résolution 2, cela nous donne aussi des moyens plus directs de faire des propositions et notre idée était bien de changer un peu de méthodologie afin que le Conseil synodal n'arrive pas avec un élément tout préparé, mais plutôt un élément participatif entre le Conseil synodal, les groupes et le Synode. Nous sommes d'accord pour les résolutions 2 et 3. Cette manière de travailler n'est pas habituelle. Jusqu'à maintenant le Conseil synodal apporte un rapport, le Synode se prononce pour ou contre et fait des amendements. L'idée maintenant est de changer de manière de fonctionner. Concernant la participation, on est tout à fait conscient que cela ne sera pas évident pour les paroisses de déléguer 1 membre pour

chacun des groupes. Mais ce n'est pas cela l'idée. L'idée est que les personnes qui sont motivées et intéressées par un des thèmes peuvent venir et travailler ensemble. Elles vont travailler à partir d'un mandat qui reprendra tout ce qui a été fait précédemment. La réflexion d'EREN 2023 prend en compte tout ce qui a été fait depuis le nouvel élan de vie en 1994. Pour le programme de législature, nous avons étudié l'ensemble de ces rapports jusqu'à aujourd'hui. Il y a des choses à perdurer et d'autres qui sont déjà dépassées par rapport à 2016.

**Le président** voit là une vraie collégialité synodale dans ce qu'il imagine être une solution qui se dessine devant nous pour marcher vraiment main dans la main entre le Synode et le Conseil synodal.

❖ Vote sur l'entrée en matière : accepté avec 2 abstentions et 1 refus

Discussion de détail

#### Résolution 1

Le Synode fait du projet EREN 2023 un projet synodal.

❖ Vote s/résolution : acceptée sans vote car non combattue

#### Résolution 2 (anciennement motion de la paroisse du Joran)

Le Synode charge le Conseil synodal de tirer parti des grands rapports ayant marqué l'évolution de l'EREN, pour mettre en œuvre dès à présent des modèles concrets qui aient un impact direct sur la vie de l'Eglise et son rôle dans la société.

**Le président** rappelle que le Conseil synodal fait sienne cette résolution.

❖ Vote s/résolution 2 : acceptée sans vote car non combattue

#### Résolution 3 (anciennement de la paroisse de Neuchâtel)

Considérant que les activités de réflexion et d'organisation liées aux fêtes de la Réformation en 2016 et 2017 sont prioritaires, le Synode décide que le processus EREN 2023 débutera pour les paroisses en 2018.

**Le président** rappelle que le Conseil synodal fait sienne cette résolution.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Cette résolution me paraît inutile vu ce qui justement a été dit par rapport à la souplesse d'exécution des propositions sur lesquelles on travaille. Le calendrier s'adaptera de lui-même dans sa mise en œuvre puisqu'on est à l'heure actuelle en train de travailler à ces projets Réformation 2017. Si on a du temps et de l'énergie pour passer à la suite et penser à 2023, on le fera ; sinon ça se reportera de soi-même, vu ce que j'ai entendu tout à l'heure.

**Le président** résume en disant que David Allisson appelle la paroisse de Neuchâtel à se poser la question de la pertinence de conserver ce texte en résolution. Il poursuit en posant la question que si on garde le chiffre d'EREN 2023 et qu'on déplace l'échéancier, cela fera peut-être EREN 2025 ou EREN 2026 ou EREN 2027.

**Mme Catherine Bosshard**, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Nous maintenons notre résolution, par rapport à notre engagement paroissial, car nous ne voyons pas comment nous aurons des forces pour animer et faire toutes les réflexions pour les fêtes de la Réforme et encore commencer les réflexions sur EREN 2023. Nous pensons aussi qu'on peut peut-être alléger les réflexions et quand même finir en 2023.

**M. Raoul Pagnamenta**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Les grandes réflexions pour les festivités de la Réformation ont déjà eu lieu. Maintenant c'est trop tard pour commencer de nouveaux projets.

**Mme Véronique Frutschi-Mascher**, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre  
J'ai l'impression que d'accepter cette résolution va retarder le processus. Ces réflexions je les prends dans le projet et c'est mentionné dans le rapport qu'elles sont partie intégrante de ces bases de réflexion qui sont prises. Pour moi c'est un seul projet et j'ai peur que si on accepte cela ; ça enlève le côté pratique et le côté rapidité de mise en œuvre.

**M. Zachée Betché**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre  
Je pense que cette résolution peut être contre-productive ou alors elle met de la pression inutilement au Conseil synodal, aux paroissiens. Autant laisser les choses telles quelles puisqu'on a déjà acquis le principe. Pourquoi des morcellements ? A mon sens cela ne nous aide pas et est contre-productif.

**Mme Christine Phébade**, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre  
Il faudrait entendre les craintes de la paroisse de Neuchâtel qui sera très impliquée dans Réformation 2017. On pourrait peut-être trouver une formulation qui puisse aussi la rassurer ou la dispenser d'entrer dans ce processus avant 2018.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal  
Si le Conseil synodal est d'accord avec cette résolution, c'est pour prendre acquis la charge de travail que cela implique pour les différentes manifestations. Mais on peut très bien s'en passer car on sait ce qui se passe pour les différentes paroisses et on peut commencer d'une manière différente et plus souple. On entend ce que la paroisse de Neuchâtel dit par rapport à cette année où il faut la vivre pleinement et pas déjà se projeter sur 2023, mais profiter de ce moment-là. C'est vrai qu'on peut trouver une autre manière d'aborder le début de ce processus sans avoir trop de pression sur les paroisses.

**Mme Françoise Ducommun**, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre  
D'une part il y a ce 2023 qu'il faudrait transformer par un sous-amendement en mettant par exemple les années 2020 et d'autre part on nous parle de la souplesse qui sera accordée au timing, ne serait-il pas plus simple de renoncer à cette résolution ?

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre  
Je regrette infiniment que ces 2 dernières interventions focalisent l'attention sur la disponibilité ou l'engagement de la paroisse de Neuchâtel pour les festivités de Réformation 2017. J'ai accepté de m'engager dans le groupe de travail cantonal de préparation de ces commémorations et j'appelle de mes vœux et vous demande que chaque paroisse s'implique à la hauteur de ce que Neuchâtel est en train de faire et de prévoir pour ça. Il y a un travail d'animation paroissiale important qui est proposé de différentes manières par les travaux de ce groupe cantonal. Quelques événements dont 2 en particulier qui se tiendront sur le territoire de la paroisse de Neuchâtel mais qui ne sont pas des événements paroissiaux. Cela met d'avantage de demandes à la paroisse de Neuchâtel pour soutenir et travailler à la mise en place de ces événements : le passage du camion de la Réforme pour le début de cette année de festivité en novembre 2016 et le culte cantonal en novembre 2017. Chaque paroisse doit avoir suffisamment d'engagement aussi pour ces événements-là pour en faire les événements cantonaux qu'ils méritent d'être. J'aimerais qu'on considère cette demande globalement et pas seulement en précaution pour la paroisse de Neuchâtel.

**Mme Catherine Bosshard**, au nom de la paroisse de Neuchâtel  
En entendant particulièrement David Allisson, on peut enlever notre résolution mais on a bien entendu aussi que les paroisses vont travailler avec nous pour ces événements et on les sollicitera.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre  
On ne supprime pas une résolution du Conseil synodal par décision de députés d'une paroisse puisque le Conseil synodal vient de faire sienne cette résolution.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal retire cette résolution.

**Le président** termine en constatant que néanmoins toutes les choses ont été entendues, autant l'enthousiasme autour des festivités de la Réformation que le non-oubli de tout ce rapport dont nous venons de discuter durant plus d'une heure.

**M. Jean-Claude Allisson**, paroisse du Joran, en son nom propre

Au terme de cette session et avant la prière finale, j'aimerais remercier Yves Bourquin, notre président, pour son introduction à la Newsletter de ce matin. Je vous la lis, elle est très brève : « Oui vraiment, j'aime le Synode. J'aime son ambiance, sa convivialité, la passion de ses débats. J'aime aussi sincèrement les personnes qui le composent, leur diversité et j'admire leur engagement. J'aime aussi la mission du Synode. Je suis toujours admiratif devant la vivacité de ce parlement d'Eglise qui, vraiment et ça se voit, cherche la voie juste pour avancer ensemble, pour être Synode. » Merci à toi cher président et j'espère que tu n'es pas déçu au terme de cette 175<sup>e</sup> session.

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

**Prière finale par Mme Christine Phébade Yana Bekima**, permanente laïque à la paroisse de La Chaux-de-Fonds.

Le président clôt la séance à 16h55

Neuchâtel, le 16.03.2016

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président  
M. Yves Bourquin

La secrétaire  
Mme Esther Berger

Rappel

176<sup>e</sup> session du Synode – mercredi 8 juin 2016 au Louverain

177<sup>e</sup> session du Synode – mercredi 7 décembre 2016 à Montmirail